

La République du Centre, 29 mars 2013

PATAY

Le conseil municipal examine les chiffres

Le conseil municipal s'est réuni mardi, sous la présidence du maire, Hubert Abraham. À l'ordre du jour, principalement, les questions financières, avec l'approbation du budget 2012 et la présentation du budget primitif 2013.

Le programme d'investissement de cette année prévoit les travaux suivants : construction d'une maison de santé pluridisciplinaire, réfection de la rue Coquillette (eau, assainissement et chaussée), remplacement des portes de la salle des fêtes, viabilisation du terrain du centre de secours et son raccordement électrique, importants travaux sur les façades de la gendarmerie, et début de rénovation de l'éclairage public.

La section fonctionnement est adoptée à l'unanimité. Celle des investissements recueille dix votes

« pour » et sept « contre ». L'opposition précisant que son vote de rejet concerne le projet de maison de santé.

20.600 euros de subventions versés

Les subventions aux associations, hormis celles qui relient désormais de la communauté de communes, sont reconduites à l'identique. Une demande de subvention des parents d'élèves de Jeanne-d'Arc a été rejetée. La somme totale octroyée par la commune est de 20.600 euros. Les deux plus importantes sont, respectivement, de 2.550 euros à l'Harmonie municipale et de 2.300 euros au Centre de loisirs et d'animation de Patay.

Au chapitre de l'eau, le prix du mètre cube est fixé à 1,35 euro, soit une augmentation de 0,10 euro. Le montant de l'abonnement est augmenté de 5 %. Celui de la redevance d'assainissement ne change pas, soit 1,45 euro le mètre cube. Alain Vellard, absent, avait donné pouvoir de signifier son opposition à l'augmentation des tarifs de l'eau.

Les taux des taxes locales demeurent inchangés : 18,85 % pour la taxe d'habitation, 23,17 % pour le foncier bâti et 32,33 % pour le foncier non bâti.

En ce qui concerne la maison de santé, une demande de subvention devait être faite auprès de Jean-Pierre Sueur, sénateur. Le vote du projet de construction proprement dit recueille dix suffrages favorables contre huit.

Le maire estime que le budget 2012 démontre, contrairement à ce qui a pu être prétendu, que Patay ne souffre pas d'un endettement excessif, et que ces bons résultats vont permettre de réaliser le programme d'investissement de 2013 grâce à ses fonds propres. ■

Les principaux chiffres

Budget 2012 : les résultats s'élevaient à 513.577 euros en fonctionnement et à 1.088.308 euros en investissement.

Budget principal 2013 : 2.266.324 euros (fonctionnement) et 2.305.983 euros (investissement).

Budget annexe de l'eau 2013 : 210.343 euros (fonctionnement) et 186.160 € (investissement).

Budget annexe assainissement 2013 : 523.763 euros (fonctionnement) et 862.029 euros (investissement).

Jean-Paul Orléanquet